

- Présences :

Jérémie Beauregard Guérin
Richard Beausoleil, vice-président
Robert Bergevin
Normand Dansereau
Mélodie Dénommée
Stéphanie Goulet
Danielle Lambert
Nadia Ménard
Fred-William Mireault (virtuel)
Marie-Lou Racine, présidente
Stéphany Trudeau
- Absences :

Mathieu Bergeron
Alexandre Désy
Martine Lavallée
Audrey Ricard
- Directrice générale
par intérim :

Julie Riopel
- Secrétaire générale :

Marie-Élène Laperrière
- Membre du personnel
d'encadrement sans
droit de vote :

François Trépanier
- Invités :

Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative au Service du
secrétariat général et des communications
Edith Lapierre, directrice du Service des ressources financières
Claudie Simard, directrice générale adjointe
Diane Vallée, directrice du Centre multiservice des Samares

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

La Présidente constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2026-05-05-044

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :
D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Personne n'a demandé à s'adresser à l'assemblée.

4. **AGENDA DE CONSENTEMENT**

4.1. **Dossiers de décision**

4.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 31 mars 2026

CA 2026-05-05-045

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérémie Beauregard Guérin et résolu unanimement
d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 31 mars 2026.

4.1.2. Adoption de la reddition de compte de la Direction générale du 24 mars au 21 avril 2026

CA 2026-05-05-046

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérémie Beauregard Guérin et résolu unanimement d'adopter la reddition de compte de la Direction générale du 24 mars au 21 avril 2026.

4.2. Dossier d'information

4.2.1. Conclusions et recommandations pour des plaintes déposées auprès du protecteur régional de l'élève

Conformément aux articles 44 et 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, les dossiers qui ont été traités par le protecteur régional de l'élève sont déposés auprès du conseil d'administration.

5. DOSSIER RETIRÉ DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement.

6. RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1. Choix du fournisseur pour les services financiers

Le contrat de services financiers présentement en cours avec la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière a pris fin le 31 janvier 2026.

Les services financiers sont des contrats de services assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et ses règlements.

Conformément à l'article 37 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, a. 23) (ci-après : « LCOP »), les contrats de services financiers peuvent être conclu de gré à gré.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire des Samares pour des services financiers;

CONSIDÉRANT l'article 37 du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics (c 65.1, r. 4);

CONSIDÉRANT que l'entente conclue en 2022 avec la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière pour des services financiers se terminait le 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que le choix de l'institution financière appartient au conseil d'administration, et ce, en référence au Règlement de délégations de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que cette offre est conforme aux besoins du Centre de services scolaire des Samares;

CA 2026-05-05-047

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérémie Beauregard Guérin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de service de la « Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière, centre de services de Saint-Félix-de-Valois », en annexe;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources financières à signer tous les documents relatifs à ce projet.

7. **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

7.1. **Mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes**

Le Service des technologies de l'information (STI) doit voir au renouvellement continu des postes informatiques de son parc technologique. Ce renouvellement fait partie du processus de gestion du cycle de vie des équipements et est nécessaire pour répondre aux besoins en matière de sécurité de l'information et également pour fournir des outils adaptés aux besoins de notre clientèle et de nos employés.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a préparé un mandat d'appel d'offres pour des équipements informatiques (postes informatiques, tablettes et moniteurs neufs) qui permettrait de répondre à notre besoin. Ce mandat est d'une durée de soixante (60) mois, du 29 septembre 2026 au 28 septembre 2031, incluant trois options de renouvellement de 12 mois.

Un arrêté ministériel du ministère de l'Éducation (AM-2024-03) oblige les centres de services scolaires du Québec à joindre le mandat du CAG pour l'achat des équipements visés.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'obligation de respecter les directives gouvernementales en matière de sécurité de l'information, notamment en ce qui a trait au support des équipements par les manufacturiers, ainsi que le besoin de fournir des équipements informatiques performants pour répondre aux besoins pédagogiques et administratifs du centre de service;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du ministère de l'Éducation qui rend obligatoire le recours au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat des équipements visés par le présent mandat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :

D'AUTORISER la direction du Service des technologies de l'information à signer le mandat 2026-8227-50, ainsi que tous les documents relatifs à celui-ci.

CA 2026-05-05-048

8. **ORGANISATION SCOLAIRE ET TRANSPORT**

8.1. **Amendement aux actes d'établissement du Centre multiservice des Samares – Année 2025-2026**

Le Service aux entreprises (SAE) du Centre multiservice a participé activement à l'élaboration et au développement de l'attestation d'études professionnelles (AEP) portant sur les produits forestiers non ligneux (PFNL). Une demande d'autorisation a été déposée auprès du ministère de l'Éducation en avril 2024, et l'autorisation officielle est attendue éventuellement. Entre-temps, cette formation est offerte sur mesure. Une fois le programme officiellement autorisé, le processus de reconnaissance des acquis et des compétences pourra être mis en place.

Par ailleurs, le SAE offre d'autres formations sur mesure liées aux produits forestiers non ligneux (PFNL), visant le développement des compétences en matière d'identification et de cueillette. Un plan d'action est également prévu afin de soutenir et de structurer le développement de ce secteur d'activité au cours des prochaines années. Ce projet s'inscrit dans les orientations de la MRC de la Matawinie et est appuyé par plusieurs autres partenaires.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 100 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 101 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Goulet et résolu unanimement :

D'AMENDER le document, tel que déposé.

CA 2026-05-05-049

9. RAPPORT D'INFORMATION

9.1. Présidente

La Présidente souligne que l'entreprise ConsulTerre, dont monsieur Alexandre Désy est le président, s'est brillamment distinguée lors du Gala régional du Défi OS'Entreprendre en étant nommée lauréate du volet Réussite inc. Elle rappelle également qu'en 2017, l'entreprise avait remporté un prix dans le volet Création.

9.2. Direction générale par intérim

La Direction générale par intérim félicite les organisateurs et bénévoles de la 11^e édition de la Course aux 1000 pieds, un événement qui a réuni plus de 4 200 coureurs et permis de remettre 150 000 \$ à la Fondation des Samares pour appuyer la réussite éducative des jeunes du territoire.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet à traiter.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h 51.

Marie-Lou Racine
Présidente

Marie-Èlène Laperrière
Secrétaire générale